

# Construction de logements Résultats à fin septembre 2020

## Logements autorisés

Avertissement : Les estimations des mises en chantier sont plus fragiles que d'habitude du fait de la perturbation de l'activité liée à la crise sanitaire et, dans une moindre mesure, de celle de la collecte dans la base Sit@del2 (cf. SDES, Stat Info n°313, octobre 2020). Dans ce contexte, les estimations des mises en chantier présentées en cette période peuvent donner lieu à des révisions plus importantes qu'avant la crise sanitaire.

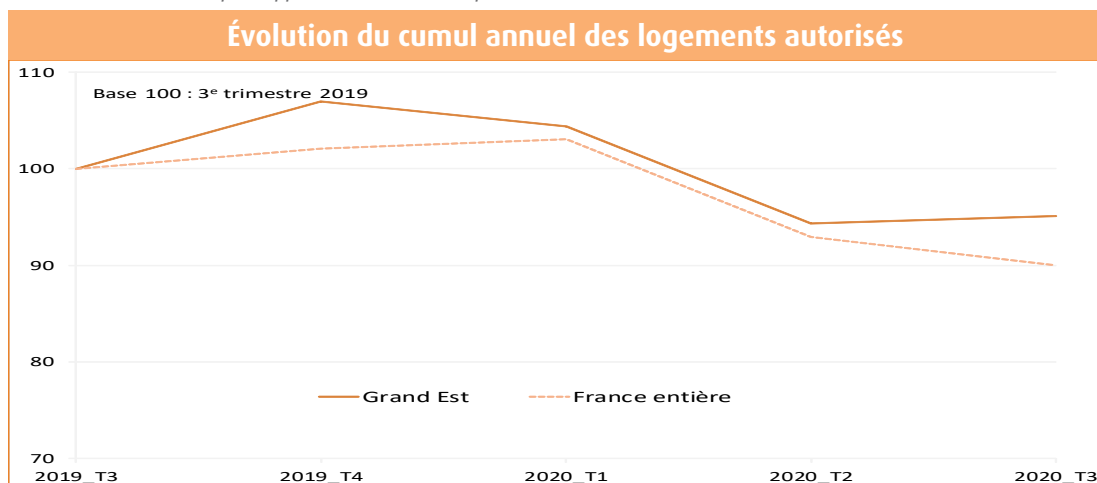
La forte baisse du cumul annuel des autorisations de logements constatée à fin juin 2020 se réduit au 3<sup>e</sup> trimestre 2020. Fin septembre 2020, le nombre de logements autorisés cumulés sur une année s'élève pour la région Grand Est à 25 100 logements, soit un recul de 5 % par rapport à la période allant d'octobre 2018 à septembre 2019. Au niveau national, les autorisations de construction affichent un repli de 10 %. Par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, les autorisations de construction de logement au 3<sup>e</sup> trimestre sont en forte hausse dans la région Grand Est (+55 %).

Au niveau départemental, la tendance est contrastée. Ainsi, parmi les départements les plus pourvoyeurs de logements dans la région, le Bas-Rhin qui concentre 30 % des autorisations de la région, affiche une croissance de 8 %. Dans le même temps la Moselle et le Haut-Rhin enregistrent un recul respectivement de 3 % et 4 %. La baisse est encore plus prononcée en Meurthe-et-Moselle (-33 %) et dans la Marne (-33 %). Les autres départements de la région affichent une croissance du cumul annuel des autorisations de construction, à l'exception de la Meuse.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Oct 19 à Sept 20)	N/N-1 (%)*
Ardennes	600	7
Aube	1 600	24
Marne	2 300	-33
Haute-Marne	500	78
Meurthe-et-Moselle	1 800	-33
Meuse	200	-24
Moselle	5 400	-3
Bas-Rhin	7 400	8
Haut-Rhin	4 200	-4
Vosges	1 100	8
<b>Région Grand Est</b>	<b>25 100</b>	<b>-5</b>
France entière	393 300	-10

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2020

\* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à septembre 2020

## Logements commencés

Le cumul annuel des logements commencés s'élève à 23 800 unités à fin septembre 2020, soit un recul de 3 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Il est en baisse constante à chaque fin de trimestre depuis décembre 2018. Au niveau national, les mises en chantiers sont en baisse de 6 % par rapport à l'année antérieure. Comparées au cumul annuel à fin juin 2020, les ouvertures de chantier sont en hausse de 2 % à fin septembre 2020.

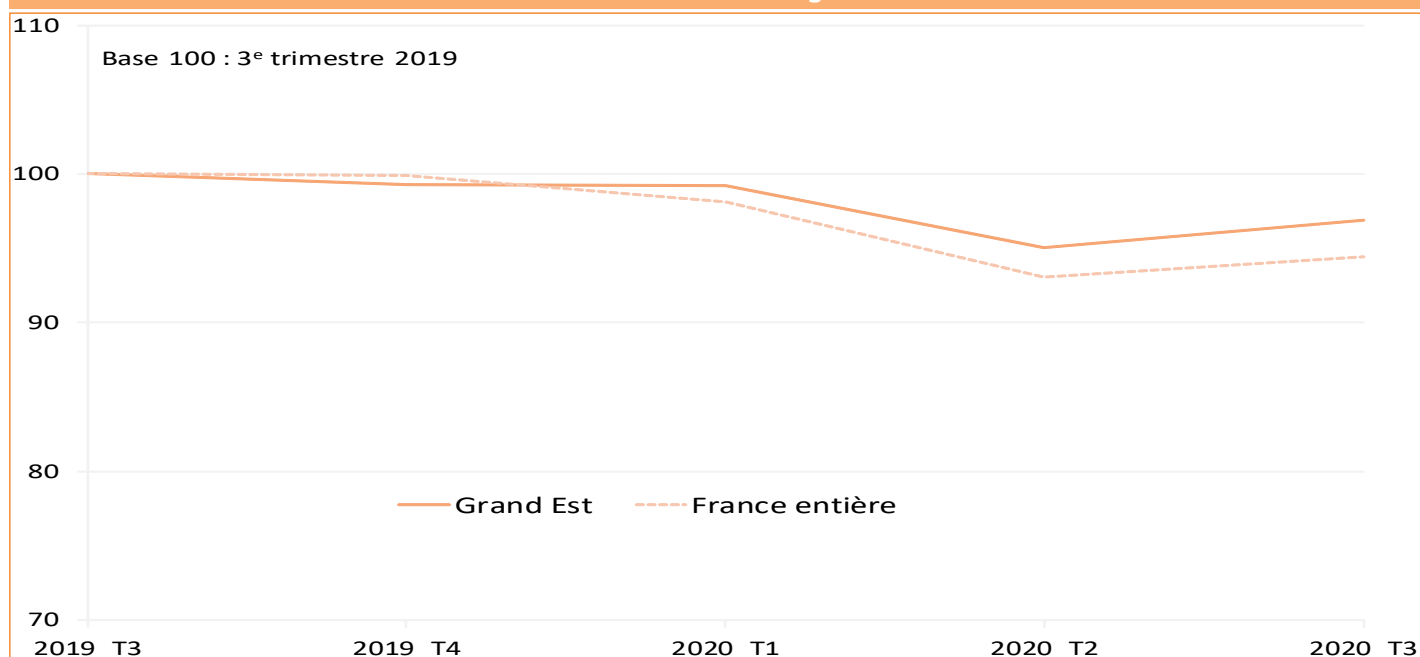
À l'échelle départementale, l'évolution des mises en chantier est contrastée. Parmi les départements les plus pourvoyeurs de logements de la région, la Moselle et la Marne sont les seuls à afficher une croissance des mises en chantier avec respectivement +6 % et +5 %. À l'inverse, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, qui concentrent 46 % des ouvertures de chantier de la région, présentent une diminution respectivement de 2 % et 9 %. La Meurthe-et-Moselle affiche la plus forte baisse de la région (-22 %). Dans les autres départements,

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Oct 19 à Sept 20)	N/N-1 (%)*
Ardennes	500	-14
Aube	1 100	-6
Marne	3 000	5
Haute-Marne	400	49
Meurthe-et-Moselle	2 100	-22
Meuse	200	-16
Moselle	4 700	6
Bas-Rhin	7 200	-2
Haut-Rhin	3 700	-9
Vosges	800	-7
<b>Région Grand Est</b>	<b>23 800</b>	<b>-3</b>
France entière	386 500	-6

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin septembre 2020  
\* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

l'évolution des logements commencés varie de +49 % en Haute-Marne à -16 % en Meuse.

### Évolution du cumul annuel des logements commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2020

## Type de logements

En cumul sur douze mois, la baisse des autorisations de construction de logements concerne l'ensemble des segments du marché : -3 % pour les logements individuels purs, -6 % pour les logements individuels groupés et -6 % pour les logements collectifs et en résidence. C'est dans la Marne, département qui concentre 10 % des autorisations régionales, que la baisse du cumul annuel des autorisations de logements collectifs et en résidence est la plus forte (-47 %). Dans le même temps, la Meurthe-et-Moselle se distingue par le repli le plus fort des autorisations de logements individuels (-32 %).

Pour les mises en chantier, seul le secteur des logements collectifs et en résidences est en progression (+1 %). Parmi les départements les plus pourvoyeurs de logements, la Meurthe-et-Moselle est le département qui affiche le plus grand repli des mises en chantier de logements individuels et collectifs et en résidence, soient respectivement -20 %

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Oct 19 à Sept 20)	N/N-1 (%)**	
		Grand Est	France entière
<b>Logements autorisés</b>	<b>25 100</b>	<b>-5</b>	<b>-10</b>
individuels	10 800	-4	-8
individuels purs	8 000	-3	-8
individuels groupés	2 900	-6	-9
collectifs et en résidences	14 300	-6	-11
<b>Logements commencés</b>	<b>23 800</b>	<b>-3</b>	<b>-6</b>
individuels	9 400	-9	-7
individuels purs	7 000	-8	-6
individuels groupés	2 400	-12	-9
collectifs et en résidences	14 300	1	-5

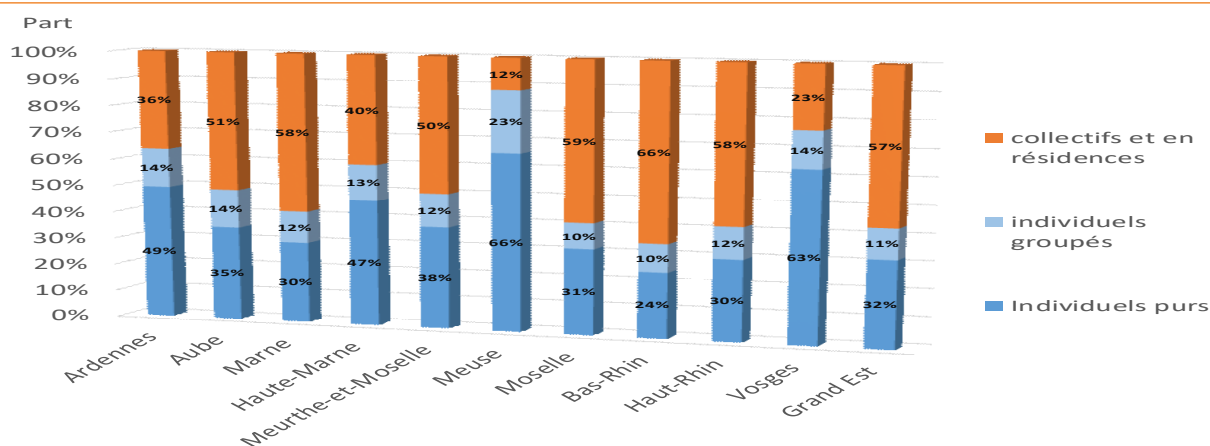
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2020  
 \*\* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

et -22 %. À l'inverse, la Moselle affiche un rebond de 24 % des ouvertures de chantier de logements collectifs et en résidences.

Dans les départements où la construction

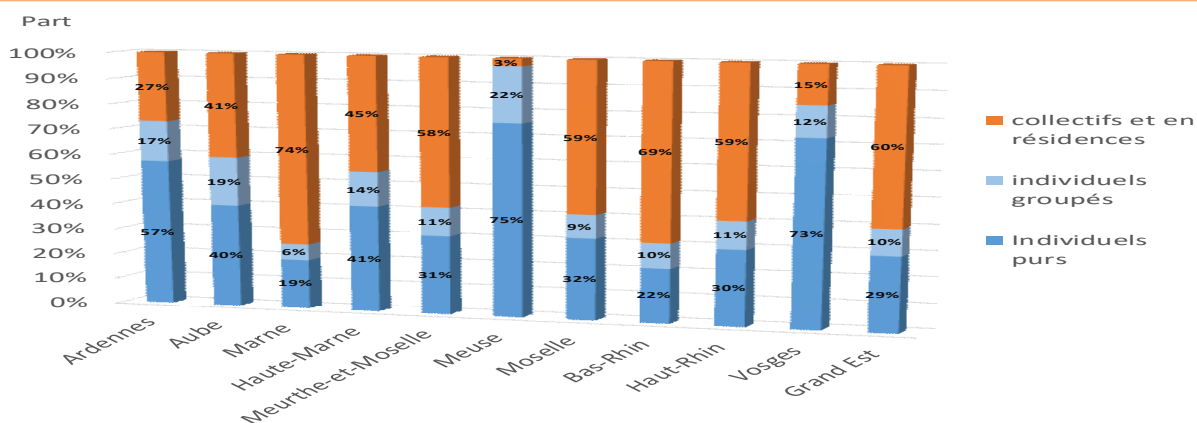
est en majorité individuelle, seuls les départements de l'Aube et de la Haute-Marne affichent une progression des autorisations et des mises en chantier de logements individuels.

### Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2020

### Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2020

## Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie?rubrique=53&dossier=1047>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels

se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

### Avertissement

*Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.*

**Mohamed MEKKI**

Service connaissance  
et développement  
durable

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est

Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038

57071 METZ Cedex 03

Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Directeur de la publication : Hervé VANLAER

Rédacteur en chef : Anh-Van LU

Mise en page : DREAL Grand Est

ISSN : 2556-6431